

Le 1er mars 2022

## Index de l'égalité femmes / hommes

En application de la loi Avenir Professionnel, les sociétés françaises de plus de 250 salariés publient leur index égalité femmes/hommes.

Cet indicateur est calculé à partir de 5 critères composant une note rapportée à un total de 100 points.

Pour la société SIFA, la note obtenue pour l'année 2021 est de 89/100, composée comme suit.

|  |                          |
|--|--------------------------|
| Ecart de rémunérations :   | 34 points obtenus sur 40 |
| Ecart d'augmentations individuelles :  | 20 points obtenus sur 20 |
| Ecart de promotions :  | 15 points obtenus sur 15 |
| % de salariés augmentés au retour<br>d'un congé maternité :                          | 15 points obtenus sur 15 |
| Nombre de salariés du sexe sous-représenté<br>par les 10 plus hautes rémunérations : | 5 points obtenus sur 10  |